

Charte d'Engagement et de Confidentialité des Comités Consultatifs

Le projet municipal s'appuie sur des valeurs humanistes et écologistes et est réaliste face aux contraintes et aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la commune.

Les travaux des comités ont comme ligne directrice le **développement durable** et la **résilience du territoire**. Ils s'inscrivent dans le **long terme** et s'appuient sur la **co-construction** et l'**éducation populaire**, dans un climat de **bienveillance à l'égard de soi et d'autrui**.

Ils impliquent les **habitant·e·s** à tous les niveaux (consultation, évaluation, contrôle, prise de décision, projets) et tous les domaines de la vie publique (sociétal, économique, environnemental).

Certaines données partagées lors d'un Comité, tels que documents, études, rapports, analyses, fichiers de données, etc., pourront être **sensibles et/ou confidentiels**.

En conséquence, chaque membre s'engage à respecter ce préalable et à :

- ✓ Participer activement à un maximum de réunions.
- ✓ Prévenir de son éventuelle absence en accordant un pouvoir le cas échéant.
- ✓ Se retirer temporairement si le sujet traité interfère avec des intérêts personnels.
- ✓ Respecter les engagements pouvant être pris auprès du Comité et par le Comité.
- ✓ Faire preuve de la plus stricte confidentialité concernant les propos échangés.
- ✓ N'en profiter d'aucune manière ou n'en tirer aucun avantage personnel direct ou indirect.
- ✓ Ne divulguer aucune information sauf accord express écrit de l'adjoint·e animateur·rice ou de madame la Maire.
- ✓ Demeurer dans le·s Comité·s listé·s ci-dessous au moins une année pleine. L'idéal en cas de désengagement sera de proposer un·e remplaçant·e, élu·e ou VIP.

Les membres d'un Comité Consultatif participent avec le désir de s'investir dans la thématique concernée, au travers de leurs compétences et motivations.

Pour autant, pourra être exclu d'un Comité toute personne qui ne respecterait pas son engagement (confidentialité notamment) ou encore tout membre dont l'attitude entraverait la sérénité du Comité.

L'exclusion sera alors prononcée par le binôme ou le trio adjoint/délégué(s) qui coanime ledit Comité. En cas de forte tension ou de litige extrême, il reviendra à madame la Maire de statuer après avoir rencontré la personne concernée.

Recueil de données

Conformément aux obligations du RGPD, les données personnelles que vous nous communiquez seront conservées par les services de la Mairie dans le cadre des Comités Consultatifs un an après la fin du mandat en cours.

Vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et d'effacement de ces données.

Je soussigné·e (prénom et nom)

.....
.....

- ✓ accepte le présent document dans son intégralité et entre autres les notions d'engagement et de confidentialité,
- ✓ paraphe et signe ce document en 2 exemplaires pour entériner mon engagement,
- ✓ accepte le recueil de mes données personnelles selon les dispositions réglementaires en vigueur énoncées précédemment,
- ✓ souhaite devenir membre du·des Comités Permanents suivants :

- Administration Générale Et Gestion Des Ressources
- Vie Associative Et Citoyenne, Sport Et Culture
- Cohésion Sociale, Emploi Et Solidarité
- Développement Économique, Tourisme Et Attractivité
- Enfance Et Jeunesse
- Santé Et Bien-être
- Agriculture Et Alimentation Durables
- Cadre De Vie Et Transition Territoriale



Le membre du Comité :

Le .. / .. / 202 .

Mention manuscrite « lu et approuvé »

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Les adjoint·e·s animateur·rice·s :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....